

COMITE SYNDICAL
du jeudi 10 octobre 2019
PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, le 10 octobre 2019 à 18 h, le Comité Syndical du Syndicat mixte du Gier Rhodanien s'est réuni dans les locaux de l'Hôtel de Ville de Givors, siège social du Syndicat sous la présidence de Madame Brigitte D'ANIELLO ROSA, Présidente, en session ordinaire.
Convocation en date du 2 octobre 2019.

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 5

Membres présents : Vienne Condrieu Agglomération, Givors, Chabanière, Riverie, Beauvallon.

Délégués présents :

Titulaires : Mme Virginie OSTOJIC, M. Gérard LAMBERT, Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA, M. Fernand FURST, M. Pierre GONON, M. Maurice OLAGNIER, M. Olivier LANORE, M. Gérard FAURAT.

Suppléants :

Délégués absents ou excusés :

Titulaires : M. Jean-Paul COLIN, M. Roland BERNARD, M. Xavier ODO, M. Gabriel VILLARD, M. André MONTET, M. Pierre DUSSURGEY, M. François CHAVAS, M. Didier TESTE, M. Vincent MOREL.

Suppléants : M. Pierre DIAMANTIDIS, M. Lucien BARGE, M. Pierre VERGUIN, Mme Isabelle BROUILLET, M. Jean-François GAGNEUR, M. André PRIVAS, M. Thierry SALLANDRE, M. Joël BALLAS, M. Joseph SOTGIU, Mme Annick GUICHARD, M. Marc LAURENT, M. Gilles PERRET, M. Vincent GUGLIELMI, M. Joseph JIMENEZ, Mme GARCIA-PARDOCHE.

Présidente : Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA

Secrétaire de séance : M. Gérard FAURAT

Agents présents : Mme Murielle PAPIRNYK, M Rémi PONCELET

Madame la Présidente ouvre la séance à 18h00, le quorum étant atteint, et rappelle l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- Avancement des dossiers : PGRE (ressource en eau), Plan de Gestion de la végétation
- Rapport d'activité 2018 du SyGR
- Organisation du SyGR et ressources humaines
- Attribution de l'indemnité de conseil au comptable du trésor
- Adhésion associations (France digues, Rivière Rhône Alpes Auvergne)
- Représentation du SyGR au Contrat vert et bleu Grand Pilat "2019-2023"
- Cartographie TRI (territoires à risque important d'inondation)
- Points divers et questions

M. Gérard FAURAT est désigné secrétaire de séance.

1. Avancement des dossiers : PGRE (ressource en eau), Plan de Gestion de la végétation

Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)

M Aurélien POMAREL est chargé de mission pour le PGRE du Gier. Il est embauché par Saint Etienne Métropole et il intervient pour le SyGR dans le cadre de l'entente entre SEM et le SyGR.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée a identifié le bassin versant du Gier en déficit quantitatif. C'est pourquoi, un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) doit être construit en concertation avec tous les acteurs locaux concernés. Un PGRE est un outil pour résoudre ce déficit quantitatif. L'enjeu d'un PGRE est de rétablir l'équilibre quantitatif (gestion équilibrée et durable de la ressource) et dans un deuxième temps de mieux satisfaire les usages avec la ressource disponible.

Les différentes phases d'élaboration du PGRE sont :

- Etat des lieux : 2018-2019
- Identification d'actions : 2018-2019
- Construction de scénarios
- Choix d'un scénario
- Rédaction du PGRE à partir du scénario choisi

M Aurélien POMAREL présente les principaux points concernant l'état des lieux du PGRE.

Il présente également des informations données lors du comité sécheresse du 24 septembre 2019. Le comité sécheresse est modifié et réparti sur 2 comités :

- Un comité de gestion conjoncturel, instance qui acte les restrictions d'usage,
- Un comité de gestion structurel, qui se tiendra tous les 2 mois. Ce comité est élargi et les syndicats de rivière y seront conviés.

Des réunions thématiques seront organisées. La prochaine est le 21 novembre 2019 sur le thème de l'agriculture et les plans d'eau.

Mme Murielle PAPIRNYK questionne pour savoir quels élus seraient intéressés pour participer à l'une des réunions thématiques afin de représenter le syndicat.

M. Olivier LANORE demande si des élus communaux peuvent y participer. Il est répondu que ce sont les structures gestionnaires de rivière qui sont conviées.

Les élus demandent à Mme Murielle PAPIRNYK de faire passer l'invitation lorsque celle-ci parviendra au syndicat, afin de voir qui pourra y participer en tant qu'élu représentant le SyGR.

Plan de gestion de la végétation

Mme Murielle PAPIRNYK présente l'avancement de la démarche d'élaboration du futur Plan de gestion de la végétation.

Dans le cadre du contrat de rivière Gier, le Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR) et Saint Etienne Métropole (SEM) travaillent sur la définition d'un nouveau plan de gestion de l'entretien des berges et la lutte contre la renouée du Japon sur la période 2021 2025.

Pour le futur plan de gestion, les **cours d'eau pris en compte** comprennent l'ensemble des cours d'eau de l'ancien plan de gestion, auxquels a été ajoutée une partie des nouveaux cours d'eau redéfinis par la police de l'eau.

Pour le futur plan de gestion, les **priorités** sont les suivantes :

- L'entretien de la végétation et les plantations
- La lutte contre les espèces invasives
- Le ramassage des détritiques
- La lutte contre le piétinement bovin

Des **cartographies** ont été élaborées, synthétisant :

- Sur la thématique entretien de la végétation :
 - o Type de couverture des berges observé sur les cours d'eau ;
 - o Type de gestion envisagée sur la période 2021 2025 ;
- Sur la thématique lutte contre la renouée du Japon :
 - o Présence observée de la renouée sur les cours d'eau ;
 - o Type de gestion envisagée sur la période 2021 2025 ;

et ont été adressées aux communes pour éventuelles questions et remarques.

Le chiffrage est le suivant pour la période 2021-2025 :

Thématique	Estimation
ENTRETIEN VEGETATION	148 844,90
LUTTE ESPECES ENVAHISSANTES	179 343,75
DECHETS	34 160,00
ZONES DE PIETINEMENTS	16 000,00
TOTAL	378 348,65

Une synthèse du futur Plan de gestion de la végétation sera présentée lors du comité de rivière le lundi 14 octobre à partir de 9h30 à La Grand Croix.

2. Rapport d'activité 2018 du SyGR

Le rapport d'activités du Syndicat Mixte du Gier Rhodanien, pour l'année 2018, regroupe les actions réalisées par le syndicat en 2018 et est accompagné du compte administratif de l'année correspondante. Mme d'ANIELLO ROSA présente ce rapport.

3. Organisation du SyGR et ressources humaines

Le SyGR a pris des délibérations précédemment permettant de structurer l'équipe. Un technicien de rivière, études et travaux est arrivé au SyGR en date du 1^{er} octobre 2019 (M Rémi PONCELET). Une chargée de gestion administrative et finances arrivera en date du 21 octobre 2019 par voie de détachement pour stage.

L'équipe sera ainsi constituée des agents suivants :

- Une chargée de mission,
- Un technicien de rivière, études et travaux
- Une chargée de gestion administrative et finances

M Rémi PONCELET présente son parcours : au niveau de sa formation, il possède un master en Biologie spécialité Gestion de la biodiversité. Ensuite, il a exercé comme technicien de rivière sur des thématiques de restaurations de cours d'eau et d'entretien de la végétation, puis comme chargé d'intervention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

4. Attribution de l'indemnité de conseil au comptable du trésor (Délibération n°2019-17)

Un changement de receveur municipal a eu lieu le 1^{er} juin 2019.

Il est proposé de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable, notamment dans les domaines relatifs à : l'établissement des documents budgétaires et comptables, la gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie, la mise en œuvre des réglementations budgétaires et financières, et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

Ainsi que la loi le permet, il est donc proposé l'attribution de cette indemnité de conseil au nouveau receveur municipal, Madame Delphine FREJAT, au taux de 100 % pour la durée du mandat du comité syndical, conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et tant qu'il n'y aura pas de changement de Receveur Municipal.

Madame la Présidente propose à l'assemblée de délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

DECIDE

DE DEMANDER le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable, notamment dans les domaines relatifs à : l'établissement des documents budgétaires et comptables, la gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie, la mise en œuvre des réglementations budgétaires et financières,

D'ACCORDER l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,

DE VERSER à Madame Delphine FREJAT, receveur municipal, l'indemnité dite « indemnité de conseil » dont le montant annuel sera calculé par application des seuils prévus à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années conformément,

D'APPLIQUER cette délibération pour toute la durée du mandat du comité syndical, conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et tant qu'il n'y aura pas de changement de Receveur Municipal,

DIT que les crédits budgétaires sont inscrits au chapitre 011, article 6225 « indemnités au Comptable et au Régisseurs » au budget du Syndicat et prévus dans les mêmes conditions aux budgets suivants.

Résultat du vote (Bloc1 + Bloc 2)

Pour : 14 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

5. Adhésion associations (France digues, Rivière Rhône Alpes Auvergne) (Délibérations n°2019-18 et n°2019-19)

Adhésion association France digues (Délibération n°2019-18)

France Dignes est une association loi 1901 créée en mai 2013 qui bénéficie du soutien du Ministère de la transition écologique et solidaire. Son objectif est de structurer et de consolider la profession de gestionnaire de digues en favorisant les échanges techniques, le partage des savoir-faire et l'échange d'expériences, en développant les connaissances des gestionnaires par des formations et en créant des outils métiers spécifiques.

L'association France Dignes a notamment pour mission de :

- mettre en réseau, animer et assister les gestionnaires de digues et d'ouvrages de protection contre les crues en constituant un lieu d'échanges et de partage d'expériences, de savoirs et d'informations ;
- renforcer les compétences métier des gestionnaires de digues par des actions de formation et de professionnalisation de la filière ;
- assurer une veille technique et réglementaire ;

La cotisation annuelle à l'association est fixée à 750€ à laquelle s'ajoute un montant de 30€/km de digue géré.

Il est donc proposé que le SyGR adhère à l'association nationale des gestionnaires de Dignes, France DIGUES.

Madame la Présidente propose à l'assemblée de délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

DECIDE

D'APPROUVER l'adhésion à l'association nationale des gestionnaires de digues (FRANCE DIGUES).

DE NOMMER Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA comme représentant.e officiel.le du syndicat mixte du Gier Rhodanien à France DIGUES ;

D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget ;

D'AUTORISER la Présidente à verser la cotisation annuelle ;

D'AUTORISER la Présidente à prendre toute mesure et à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

DE DELEGUER à la Présidente le renouvellement de l'adhésion.

Résultat du vote (Bloc1 + Bloc 2)

Pour : 14 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Adhésion association Rivière Rhône Alpes Auvergne (Délibération n°2019-19)

L'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne (ARRA²) anime depuis 1999 un réseau de professionnels pour échanger, partager les expériences et améliorer les connaissances techniques sur des thématiques de plus en plus complexes autour de la gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau. L'association mène notamment les actions suivantes :

- Organisation de journées techniques d'information et d'échanges, ainsi que de sorties de terrain pour favoriser l'échange d'expériences et valoriser les actions mises en place localement par les structures de gestion d'Auvergne Rhône-Alpes,
- Élaboration de documents techniques, visant à capitaliser et diffuser les connaissances et les retours d'expériences des acteurs de la gestion des milieux aquatiques (comptes rendus, cahiers techniques, guides, ...)

La cotisation annuelle pour une structure de 1 à 4 salariés à l'association est fixée à 300€ pour 2019, 400€ de 5 à 9 salariés et de 500€ pour plus de 10 salariés.

Il est donc proposé que le SyGR adhère à l'association Rivière Rhône Alpes Auvergne (ARRA).

Madame la Présidente propose à l'assemblée de délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

DECIDE

D'APPROUVER l'adhésion à l'association Rivière Rhône Alpes Auvergne,

D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget ;

D'AUTORISER la Présidente à verser la cotisation annuelle ;

D'AUTORISER la Présidente à prendre toute mesure et à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

DE DELEGUER à la Présidente le renouvellement de l'adhésion.

Résultat du vote (Bloc1 + Bloc 2)

Pour : 14 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

6. Représentation du SyGR au CVB (Contrat vert et bleu Grand Pilat "2019-2023")

De 2011 à 2013, le Parc du Pilat a réalisé une étude destinée à préciser la cartographie de la trame verte et bleue sur le Parc élargi à une zone périphérique et à élaborer un plan d'actions sur 5 ans répondant aux enjeux identifiés. En 2014, un contrat baptisé « Corridors Grand Pilat » était signé entre le Parc du Pilat et la Région, permettant la mise en œuvre d'actions pour le maintien et la restauration de continuités écologiques. Afin de prolonger la démarche, un deuxième programme opérationnel a été lancé, le Contrat vert et bleu Grand Pilat "2019-2023". Le territoire porte sur le territoire du Parc naturel régional du Pilat, élargi à sa périphérie. Il concerne 6 Départements (Loire, Rhône, Haute-Loire, Isère, Ardèche, Drôme), 13 EPCI, 198 communes.

Le SyGR a présenté une action concernant le rétablissement de la continuité écologique sur l'axe Bozançon Mézerin, sur le secteur situé à la confluence entre le Mézerin et le Gier.

Afin de mettre à jour la composition du comité de pilotage de ce contrat il est demandé au SyGR d'indiquer les personnes qui représenteront le syndicat (1 élu + 1 agent souhaité). Ainsi, il a été demandé aux délégués intéressés par cette mission de se faire connaître.

Les personnes qui représenteront le syndicat seront :

- Elu : Mme Brigitte d'ANIELLO ROSA
- Agent : Mme Murielle PAPIRNYK

7. Cartographie TRI (territoires à risque important d'inondation)

La consultation de la cartographie TRI (territoires à risque important d'inondation) réalisée sera présentée.

La Directive 2007/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondations dite « Directive Inondation », a pour principal objectif d'établir un cadre pour l'évaluation et la gestion globale des risques d'inondations, qui vise à réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique associées aux différents types d'inondations dans la Communauté.

Abritant une grande densité de population urbaine, les territoires à risque important d'inondation (TRI) font l'objet d'une attention particulière pour y réduire le coût des dommages consécutifs aux inondations. Ils font notamment l'objet d'une cartographie des surfaces inondables et des risques pour les phénomènes d'inondation caractérisant le territoire ; il s'agit d'une étape majeure dans la connaissance des spécificités de chaque TRI, des aléas auxquels ils peuvent être soumis et des enjeux exposés. 31 TRI ont été arrêtés le 12 décembre 2012 sur le bassin Rhône - Méditerranée.

Le périmètre du TRI de Lyon est constitué de 135 communes et concerne également le bassin versant du Gier.

Les projets de cartes des surfaces inondables et de risques produits sont soumis à l'avis des parties prenantes des stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) concernées. Suite aux différentes contributions issues de cette consultation, une synthèse sera présentée au comité de bassin Rhône-Méditerranée au 2nd semestre. Il appartiendra ensuite au préfet coordonnateur de bassin d'arrêter ces cartographies avant le 22 décembre 2019. Ces cartes seront ensuite portées à connaissance des communes.

Pour la définition de cette stratégie, le TRI constitue le périmètre de mesure des effets et éclaire les choix à faire et à partager sur les priorités. La cartographie des surfaces inondables et des risques apporte un approfondissement de la connaissance en ce sens pour 3 scénarios :

- les événements fréquents (d'une période de retour entre 10 et 30 ans) ;
- les événements d'occurrence moyenne (généralement d'une période de retour comprise entre 100 et 300 ans) ;
- les événements exceptionnels (d'une période de retour de l'ordre de la millennale).

Le SyGR a émis les remarques suivantes lors de la consultation :

Nous avons noté l'incohérence suivante : sur Saint Romain en Gier, certaines zones inondées sur le scénario fréquent (10 à 30 ans) ne le sont plus sur le scénario moyen (100 à 300 ans).

Le SyGR pilote une étude de restauration du Gier à vocation hydraulique, écologique et paysagère, dont des modélisations hydrauliques. Nous vous faisons part des différences que nous avons noté :

- L'état des lieux réalisé pour le SyGR présente davantage de zones inondables ou des hauteurs d'eau supérieures en Q100 que le scénario moyen du TRI.

8. Points divers et questions

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h30.

Fait à Givors, le 21 octobre 2019

La Présidente,
Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA


Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR)
Mairie de Givors
Place Camille Vallin
69700 GIVORS
Tél. 04 72 49 18 18